


# PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

-----  
- 3ème Bureau -

----  
 03.20.30.54.72

## ENVIRONNEMENT

Commune de GRANDE-SYNTHÉ

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EUPEC FRANCE - siège social : tuberie de Joeuf 54240 JOEUF - a déposé un dossier en vue de poursuivre l'exploitation de l'usine de revêtement de tubes métalliques implantée au droit de l'enceinte sidérurgique Sollac Atlantique à GRANDE-SYNTHÉ, route de Fort Mardyck, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2566 : Décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique

2661 1. a : Transformation de polymères par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression, la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 10 tonnes/jour

2921 1 a : Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air : l'installation n'étant pas du type « circuit primaire fermé » , la puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2 000 kW

2940 2. a : Application de peintures sur support quelconque, à l'exclusion de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique, lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé (pulvérisation, enduction...) si la quantité maximale de produits susceptibles d'être utilisée est supérieure à 100 kg/j

2940 3. a : Application de résines, sous forme de poudre, sur support quelconque, à l'exclusion de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique, lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques, si la quantité maximale de produits susceptibles d'être utilisée est supérieure à 200 kg/j

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques n°1412-2-b, 1432-2-b, 2564-3, 2565-3, 2575, 2662-b, 2910-A-2, 2920-2-b, 2921-2.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **GRANDE-SYNTHÉ** du **29 août 2005 au 29 septembre 2005 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Monsieur José CARTON, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **GRANDE-SYNTHÉ**, de 13 h 30 à 16 h 30 le 2 septembre 2005, de 8 h 30 à 11 h 30 les 8 et 13 septembre, de 13 h 30 à 16 h 30 le 23 septembre et de 14 h 30 à 17 h 30 le 29 septembre 2005.